



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉGUR DE LA SANTÉ

**Présentation des financements Ségur à destination des établissements
sanitaires**

Le 13 octobre 2021

Le volet numérique du Ségur, une opportunité unique pour les citoyens et professionnels de santé



Contexte

Permettre aux citoyens **d'être acteurs de leur santé**

Améliorer le cadre de travail des professionnels de santé



Objectif

Généraliser

le **partage fluide et sécurisé** des données de santé

entre professionnels de santé et avec l'utilisateur

pour mieux prévenir et mieux soigner



Moyens

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé clé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



Accélérer la feuille de route de la transformation numérique

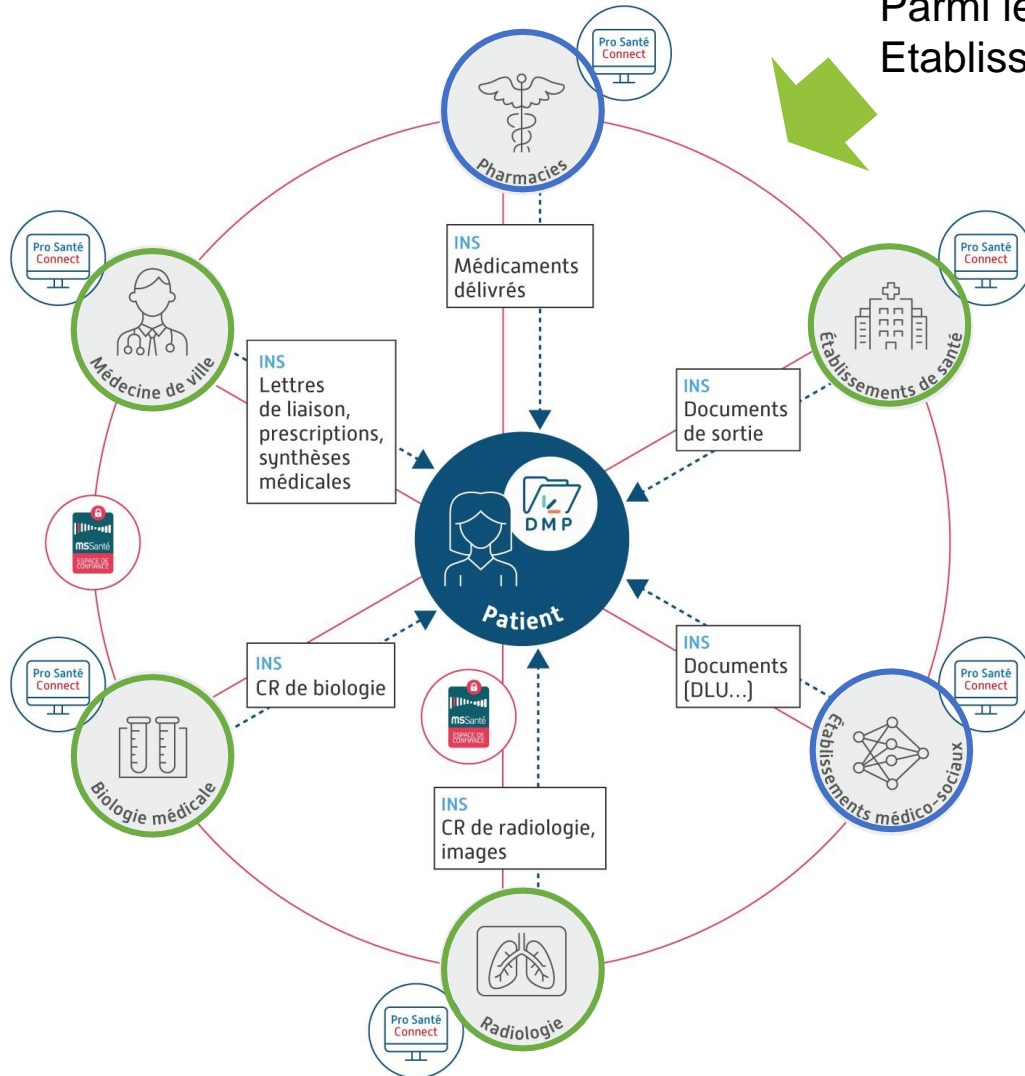


Une idée de la marche à franchir

De 10 M à... 500 M de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à horizon 2 ans

Le volet numérique du Ségur vise à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route du numérique en santé

Parmi les 6 couloirs traités par le Ségur, **3 concernent l'hôpital** :
Etablissements de santé, Radiologie et Biologie médicale



Stockage des données de santé dans le Dossier Médical Partagé



Référencement de données avec un Identifiant National de Santé

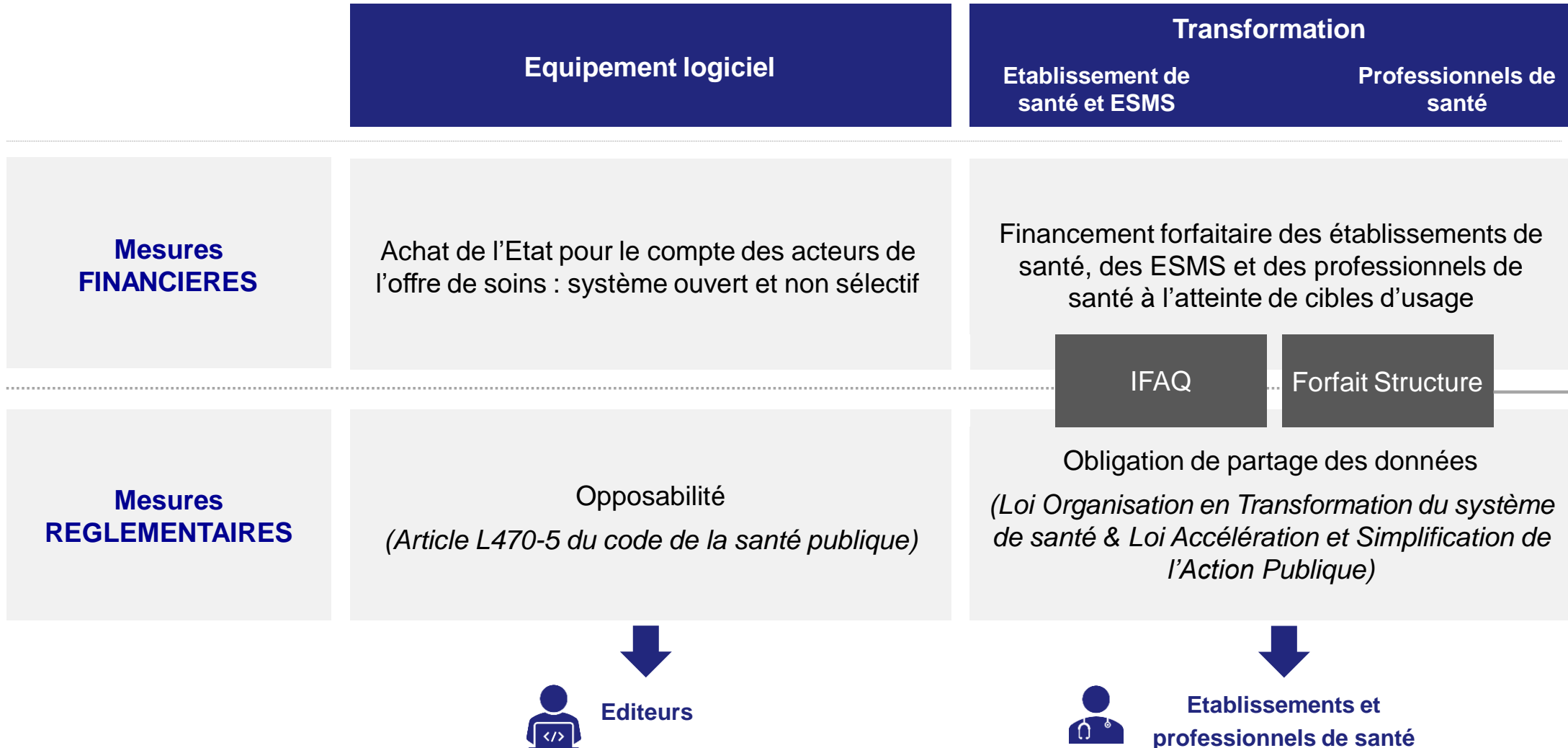


Échanges via les messageries sécurisées de santé



Identification électronique des professionnels de santé via Pro Santé Connect

... en s'appuyant sur de nouveaux leviers pour débloquer de bout en bout un cas d'usage



Deux financements Ségur à destination de l'hôpital

	Financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usage (programme SUN-ES)	Dispositif d'achat de l'Etat pour les comptes des acteurs de l'offre de soins (SONS)
Objectif	Encourager l'usage des outils socle que sont INS / DMP / MSS en lien avec l'ouverture de Mon Espace Santé (janvier 2022)	Aider les ES à s'équiper de solutions conformes aux exigences Ségur
Découpage	<ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 : Alimentation du DMP <ul style="list-style-type: none"> ○ Domaine Documents de sortie ○ Domaine Biologie ○ Domaine Imagerie • Volet 2 : Alimentation de la MSS citoyenne et professionnelle – A définir à l'automne 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Vague 1 <ul style="list-style-type: none"> ○ Référentiel Identité – RI ○ Dossier Patient Informatisé – DPI ○ Plateforme d'Intermédiation – PFI* ○ Système d'information de radiologie – RIS ○ Solution de Gestion de Laboratoire – SGL + LOINC • Vague 2 <ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre à définir
Temporalité	Septembre 2021 – Décembre 2023	Sept 2021 – Juillet 2022 pour la vague 1 Juillet 2022 – Déc. 2023 pour la vague 2
Gestionnaire des candidatures	ARS / DGOS / DNS	ANS / ASP
Gestionnaire des versements	Caisse des Dépôts	ASP (Agence de Services et de Paiement)
Destinataire du financement	Etablissement sanitaire	Editeur (et indirectement les établissements sanitaires)

Agenda

SUN-ES - Financement à usage

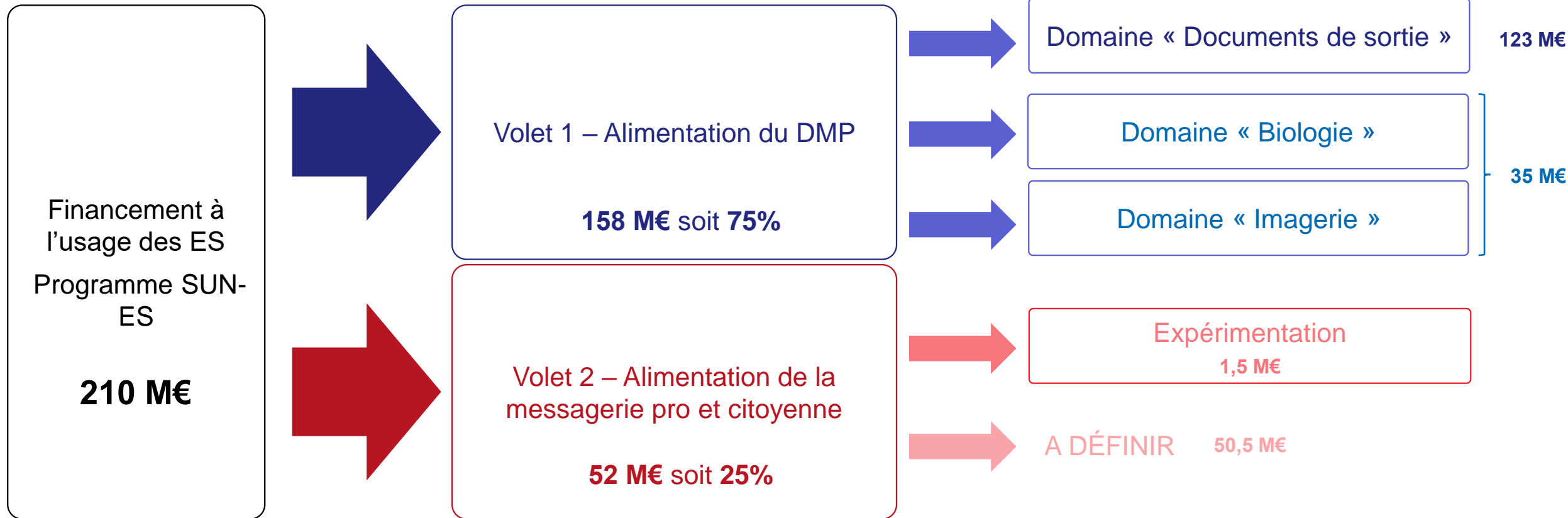
SONS - Financement à l'équipement

Les grands principes du programme SUN-ES

SUN-ES = Sécur Usages Numériques en Etablissement de Santé

1. L'objectif est d'encourager **l'usage des outils socles** que sont l'INS / le DMP / la MSS en lien avec l'ouverture de Mon Espace Santé (T1 2022).
2. C'est **un financement direct aux établissements sanitaires** conditionné au respect de critères d'éligibilité, à l'atteinte de six prérequis et de cibles d'usage.
3. Le programme SUN-ES se place **dans la continuité du programme HOPEN**. L'attribution par le passé de financements Hôpital numérique ou HOP'EN ne constitue pas de critères d'exclusion au programme SUN-ES pour les établissements ayant bénéficié de ces précédents programmes.
4. Le programme SUN-ES s'inscrit dans les grands principes du volet numérique du Ségur et particulièrement celui **d'une vision centrée sur les usages et d'une dimension inclusive pour l'ensemble des établissements sanitaires**
5. Au niveau régional ce programme est opéré par **les ARS** et piloté nationalement par **la DGOS et la DNS**.

Le programme SUN-ES se décompose en deux volets, eux-mêmes constitués de domaines



Le financement à l'usage a été pensé en complémentarité avec le financement à l'équipement

Six prérequis comme critère d'entrée pour se porter candidat

Volet 1 – Tout domaine

La plupart des prérequis sont repris du programme HOP'EN. Tous les prérequis doivent être atteints par l'établissement pour se porter candidat :

- 2 prérequis d'**identitovigilance** :
 - une cellule d'identitovigilance opérationnelle
 - l'appropriation du référentiel national d'identitovigilance RNIV 1 et RNIV 2
- 2 prérequis de **sécurité** :
 - présence d'une politique de sécurité comprenant la sensibilisation des PS et d'un plan d'action SSI réalisé ainsi que l'existence d'un responsable sécurité
 - réalisation d'un audit externe de cybersurveillance au sein de l'établissement
 - *NB : Pour la 1^{re} fenêtre de financement, les établissements pourront présenter un bon de commande d'un audit de cybersécurité, en lieu et place de la réalisation de celui-ci, à la condition que cet audit soit réalisé avant la fin de la période d'instruction des dossiers, à savoir le 31 décembre 2021.*
- 2 prérequis relevant de l'**échange et du partage d'informations** :
 - La capacité du SIH à alimenter le DMP
 - L'existence d'une messagerie opérationnelle intégrée à l'espace de confiance MS Santé

Le dossier de candidature est validé lorsque le dossier est complet et que les 6 prérequis sont atteints

Cinq indicateurs et leurs cibles d'usage à atteindre

Volet 1

Fenêtre de candidature		Fenêtre 1 S1 2022	Fenêtre 2 S2 2022	Fenêtre 3 S1 2023	Fenêtre 4 S2 2023
Domaine 1 Documents de sortie	Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL)	49%	59%	64%	69%
	Alimentation du DMP en ordonnance de sortie	40%	48%	59%	63%
	Alimentation du DMP en compte rendu opératoire (CRO)	49%	59%	64%	69%
Domaine 2 Biologie	Alimentation du DMP en CR de biologie (CDA R2 niveau 3)	45%	54%	59%	63%
Domaine 3 Imagerie	Alimentation du DMP en CR d'imagerie	45%	54%	59%	63%

Des cibles progressives et des forfaits dégressifs au fil des fenêtres

Volet 1 – Tout domaine

Le programme SUN-ES repose sur ces **deux principes** qui incitent les établissements à candidater rapidement afin de créer du flux à destination du **DMP**, puis de la **MSS**.

La **progressivité des cibles d'usage** ainsi que la **dégressivité des forfaits** ont été amoindries pour ne pas pénaliser les établissements qui, pour des raisons structurelles, ne pourront candidater que lors de la dernière fenêtre. Il s'agit de conserver la vision Ségur d'embarquer un maximum d'établissements sur l'ensemble du programme.

La **dégressivité est plus forte entre les fenêtres 1 et 2** pour inciter les établissements à se positionner lors du lancement de Mon Espace Santé.

Fenêtre de candidature	Fenêtre 1 S1 2022	Fenêtre 2 S2 2022	Fenêtre 3 S1 2023	Fenêtre 4 S2 2023
Progressivité des cibles	Récupération INS 50%	Récupération INS 60%	Récupération INS 65%	Récupération INS 70%
Dégressivité des forfaits	Forfait pour l'ES 100%	Forfait pour l'ES 90%	Forfait pour l'ES 85%	Forfait pour l'ES 80%

Les forfaits associés à l'atteinte des cibles d'usage

A l'image du SONS, le montant des forfaits est calculé sur la base de l'**activité combinée 2019** de chaque établissement.

Les candidatures doivent se faire à la maille du FINESS PMSI

A l'échelle d'un établissement sanitaire :

Catégorie d'ES	Activité combinée	Financement Usage (en € et à 100%)									
		Volet 1 Domaine 1		Volet 1 Domaine 2 Biologie		Volet 1 Domaine 3 Imagerie		Volet 2		TOTAL USAGE	
		Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Cat. A	0 – 7000	18 000	24 000	6 500	13 000	6 500	13 000	7 390	9 854	38 390	59 854
Cat. B	7 000 – 22 500	24 000	48 000	13 000	26 000	13 000	26 000	9 854	19 707	59 854	119 707
Cat. C	22 500 – 230 000	48 000	150 000	26 000	52 000	26 000	52 000	19 707	61 585	119 707	315 585
Cat. D	230 000 – 1 600 000	150 000	320 000	52 000	80 000	52 000	80 000	61 585	131 382	315 585	611 382

Présentation du dispositif de candidature

Volet 1 – Tout domaine

Le calendrier du programme prévoit 4 fenêtres de financement, soit une fenêtre de financement par semestre.

Pour chaque fenêtre de financement, est prévue :

- Une **période de candidature** pour les établissements, **d'une durée de 2 mois** chacune ;
- Une **période d'instruction** des ARS, **d'une durée de 4 mois** maximum (entre le dépôt des dossiers et la communication des dossiers retenus).

		2021				2022												2023												2024	
		Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	
Volet 1	Période de candidature	■	■					■	■					■	■					■	■										
	Sélection des candidatures par les ARS et contractualisation avec les ES	■	■	■	■			■	■	■	■			■	■	■	■			■	■	■	■								
	Fenêtre de mesure de l'atteinte des cibles					Fenêtre 1				Fenêtre 2				Fenêtre 3				Fenêtre 4													

Le volet 2 comprendra 3 fenêtres organisées selon la même logique, les candidatures débuteront ultérieurement en 2022

Plateforme de candidature au financement SUN-ES

Revenir en arrière Connexion Aide


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Candidature au programme du Séjour Usage Numérique en Établissements de Santé (SUN- ES) - Volet 1 - Fenêtre 1

 Date limite : 31 octobre 2021

Formulaire à remplir par tout établissement sanitaire se portant candidat au programme SUN-ES.

ATTENTION : Ce formulaire concerne uniquement les établissements s'engageant à atteindre les cibles d'usages du volet 1 au premier semestre 2022.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Mise à disposition d'un guide d'aide à l'utilisation de démarches simplifiées pour les ES, sur le site de la DGOS :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-programme-du-sejour-usage-numerique>

Synthèse du corpus documentaire du programme SUN-ES



Les informations concernant le programme SUN-ES sont disponibles sur une page dédiée du site de la DGOS : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>



Vous trouverez les documents suivants :

- L'instruction
- Les annexes associées : Liste des prérequis et indicateurs d'usage (annexe 1), montant des enveloppes régionales (annexe 2), détermination du montant unitaire de soutien financier par domaine et par établissement – volet 1 (annexe 3)
- Présentation détaillée du programme SUN-ES (*dans laquelle on retrouve la description du processus de candidature et d'analyse des dossiers par les ARS*)
- Guide des prérequis,
- Guide des indicateurs d'usage
- Note descriptive de l'expérimentation volet 2
- Questionnaire appropriation RNIV
- Simulateur de soutien financier
- Le guide d'aide à l'utilisation de démarches simplifiées pour les établissements



En cas de question n'hésitez pas à contacter les équipes Ségur si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions : dgos-sun@sante.gouv.fr Une FAQ est en cours de rédaction.

Vous pouvez tout de suite candidater pour la première fenêtre SUN-ES

.... et profiter alors au plus tôt de ces financements !!

Attention la date limite est fixée au 31 octobre 2021

Des prérequis
simples pour
candidater

- ✓ **Identitovigilance** - Disposer d'une cellule d'identitovigilance opérationnelle, répondre au questionnaire sur l'appropriation du référentiel RNIV 1 et RNIV 2.
- ✓ **Cybersécurité** - Avoir réalisé un audit cybersécurité en 2020 ou 2021, ou disposer d'un **bon de commande signé** pour un audit à réaliser avant le 31 décembre 2021.
- ✓ **Echange et partage** – capacité de l'ES à dialoguer avec le DMP et à échanger dans l'espace de confiance.

Il n'est pas nécessaire d'avoir mis en place l'INS pour candidater.

Souplesse dans
le report des
cibles d'usage

- ✓ **Possibilité de report de l'atteinte des cibles** - Dans le cas où les cibles d'usages ne seraient pas atteintes à la fin de la première fenêtre de mesure, vous pourrez **basculer sur la seconde fenêtre** de mesure, avec le forfait afférant

Anticiper IFAQ
2022

- ✓ Les cibles d'usage du DMP et de la MSS liées au programme SUN-ES ont vocation à intégrer **l'IFAQ 2022** et devront être **atteintes par l'ensemble des établissements de santé**.
- ✓ En **candidatant dès maintenant**, vous **bénéficierez au plus tôt de financements** vous permettant d'atteindre vos objectifs.

Agenda

SUN-ES - Financement à l'usage

SONS - Financement à l'équipement

Le financement de l'équipement logiciel est basé sur un système ouvert et non sélectif



Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ES / PS :

- Portant sur l'équipement en logiciels respectant certaines exigences techniques et fonctionnelles, et bénéficiant d'un **référencement officiel par l'ANS**
- Respectant un périmètre et des conditions de réalisation **fixés par voie réglementaire**
- Réalisées auprès des EP / PS **par l'éditeur de la solution référencée ou son distributeur officiel**

Un dispositif structuré en couloirs correspondant aux secteurs d'activité / types de professionnels concernés (hôpital, imagerie, biologie médicale, médecins de ville,...).

- Chaque couloir peut couvrir **un ou plusieurs types de logiciels**, et fait l'objet **d'une ou deux vagues** de financement

Pour chaque DSR et chaque vague : un arrêté avec trois annexes :

- Un dossier de spécifications et de référencement (**DSR**) : décrit le périmètre du DSR et notamment les profils de référencement, ainsi que le processus de référencement
- Un fichier d'exigences (**REM**) techniques et fonctionnelles et les preuves à fournir par l'éditeur pour le référencement
- Un document d'appel à financement (**AF**) explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement disponibles en fonction de paramètres propres à chaque couloir et le périmètre des prestations Segur.

Le financement de l'équipement logiciel – à retenir

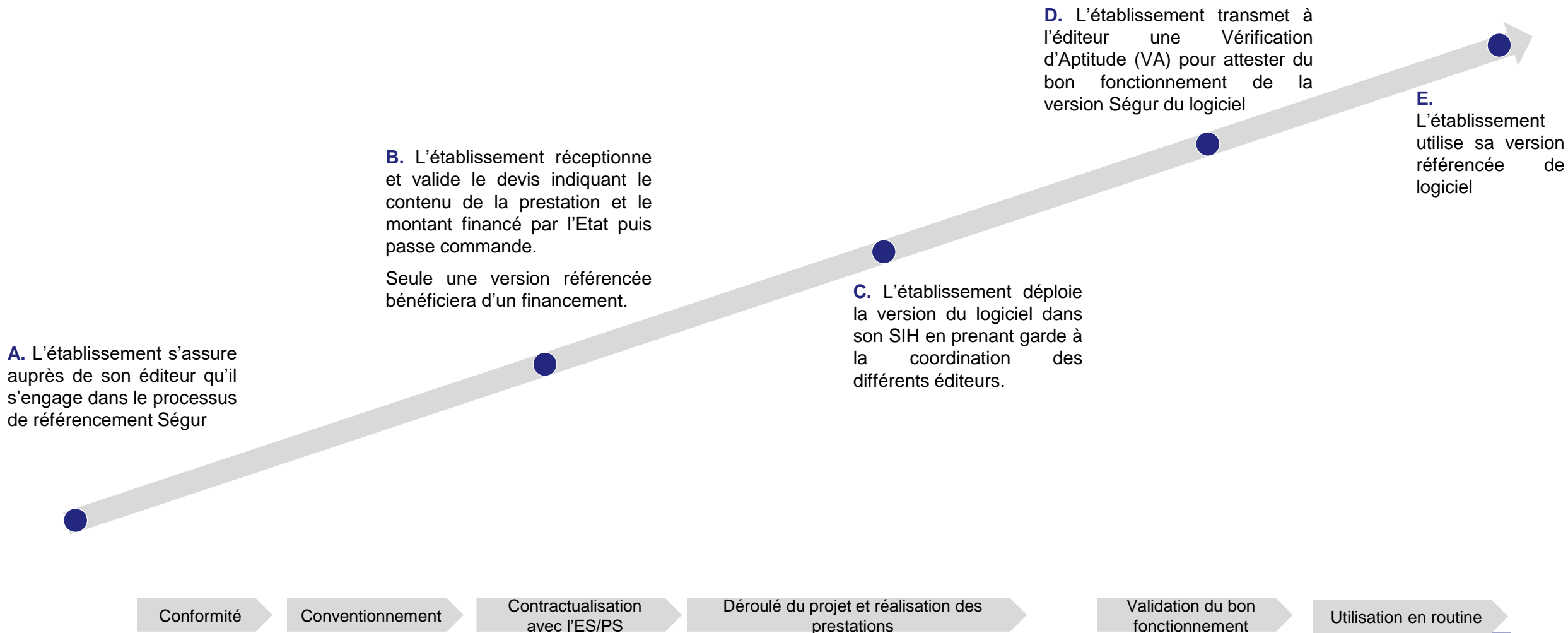


- Les financements seront versés aux éditeurs sur la base des devis signés par les établissements.
- Il n'y a pas de reste à charge dans la limite des prestations décrites dans l'Appel à Financement.
- Les établissements restent maîtres du choix de l'éditeur pour chacune des grandes fonctions. Un éditeur peut ainsi répondre à un ou plusieurs DSR selon l'architecture du SIH.
- Un seul éditeur sera financé par établissement pour chacun des DSR.
- Seuls les devis signés après la publication des arrêtés peuvent bénéficier de ce financement.
- Les commandes ne peuvent pas être antérieures de plus de 120 jours calendaires à la date de dépôt des preuves pour le référencement auprès de l'ANS. Le fournisseur est tenu d'informer son client à l'expiration de ce délai.

- **Unité de financement** : le médecin libéral, l'instance du serveur de biologie, etc...
- **Inducteurs d'activité** : les variables utilisées pour définir les financements disponibles pour un bénéficiaire final donné
- **Tranches de financement** : tranche dans laquelle un bénéficiaire final se situe en fonction de l'inducteur d'activité. Cette tranche de financement permet de donner le montant maximal finançable pour un bénéficiaire final

Le financement à l'équipement logiciel

Parcours de financement du point de vue d'un établissement



Prestation Ségur Hôpital : périmètre couvert par le financement

La Prestation financée par l'Etat au bénéfice des ES/PS couvre 6 dimensions. Le périmètre est détaillé dans les documents d'Appels à Financement (paragraphe 4.3).



Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le DSR



Frais d'**installation**, de **configuration**, de **qualification** (version et flux de données)



Maintenance corrective du périmètre couvert par le DSR



Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, quand nécessaire



Suivi du projet et livraison de la documentation



Formation de référents et/ou utilisateurs de l'établissement

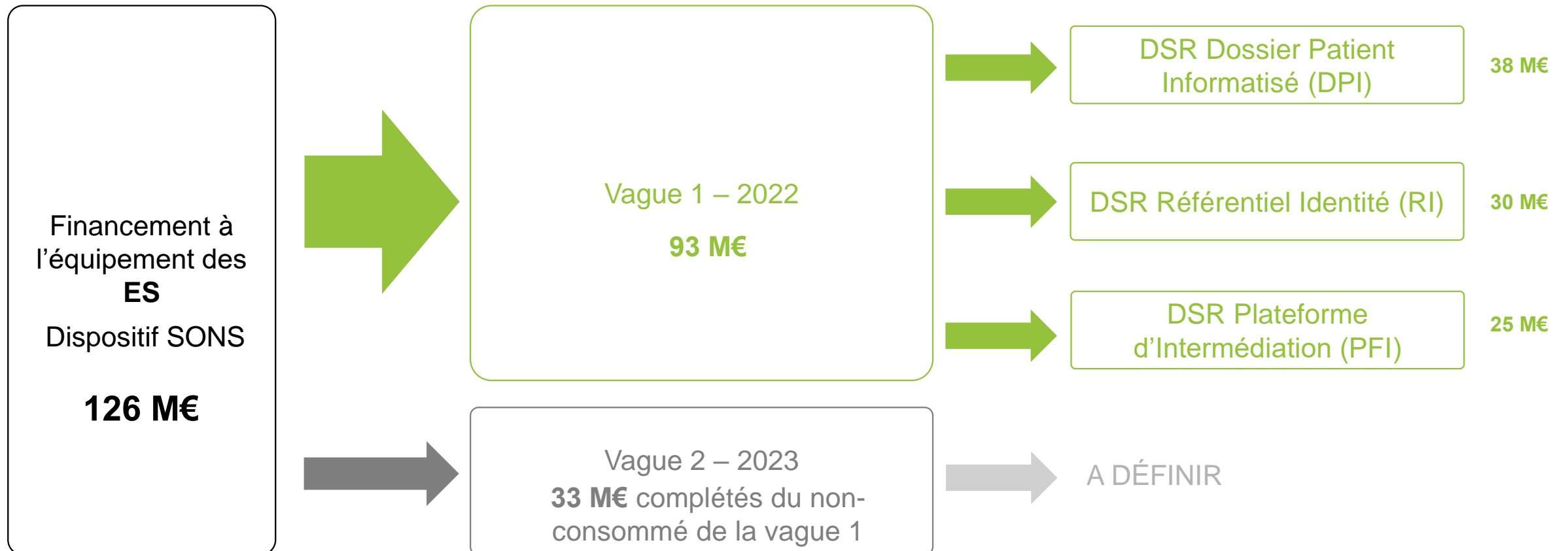


La Prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- **Les coûts associés à un changement complet de logiciel**, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée et les autres coûts matériels (lecteurs de cartes...).

Financement à l'équipement - Dispositif d'achat de l'Etat pour les comptes des acteurs de l'offre de soins (SONS)

Imagerie (RIS), Biologie Médicale (SGL et LOINC) – Vague 1 – **40M€**



Le financement à l'équipement logiciel

Quel est le calendrier à respecter ?

Date d'ouverture

- Lancement du SONS pour la vague 1.
- **Les (pré)commandes de Prestations Ségur sont éligibles à compter de cette date**

11 août - parution au JO de l'arrêté vague 1



Date de fermeture

- Fin de la période de réception des demandes de **financement et de paiement d'avance** à l'ASP
- **Toute demande déposée par un éditeur postérieurement est irrecevable : le devis doit être validé par l'établissement avant cette date**

15 juillet 2022

Date de clôture

- Fin de la période de réception des demandes de paiement du solde à l'ASP
- **Toute demande postérieure est irrecevable : la VA doit être signée par l'établissement avant cette date**
- Remboursement de l'avance par l'éditeur en cas de non-réalisation de la prestation à cette date.

**15 octobre 2022 pour SGL et RIS,
31 décembre 2022 pour les
fonctions PFI, RI et DPI**

- *Demandes de financement par les éditeurs auprès de l'ASP : à partir de novembre 2021 (sans impact sur la validité des commandes)*

Les liens vers les documents du financement SONS Hôpital

Les informations concernant le financement à l'équipement du couloir hôpital sont disponibles sur une page dédiée du site de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/segur-de-la-sante/hopital>



Liens vers les principaux documents :



- Une [fiche récapitulative](#)
- Un [mode d'emploi](#) pour accompagner le projet et un [exemple de planning](#)
- Un sommaire dynamique : [Où trouver le bon document ?](#)
- Dossier Patient Informatisé – DPI : [Appel à financement](#) / DSR : [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Référentiel Identité - RI : [Appel à financement](#) / DSR : [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Plateforme d'intermédiation - PFI : [Appel à financement](#) / DSR : [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Biologie médicale (SGL) : [Appel à financement](#) / DSR [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Biologie médicale (LOINC) : [Appel à financement](#) / DSR [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)
- Radiologie (RIS) : [Appel à financement](#) / DSR [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)



En cas de question n'hésitez pas à consulter la [FAQ](#) ou à [contacter les équipes](#) Ségur si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions.



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉGUR
DE LA SANTÉ

MERCI !